

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022**

**L'an deux mil vingt-deux, le lundi dix-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*

Mardi 13  
septembre 2022

**Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DORIA Anne, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien

*Mis en ligne :*

Vendredi 23  
septembre 2022

**Procurations de vote et mandataires :** Mme DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à Mme TORTELLIER Laëtitia, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.VAN CAUWELAERT Damien ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

Mme Aude MAHEO est nommée secrétaire de séance.

Présents : 26  
Votants : 29  
Quorum : 15

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 13 septembre 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**2022-95 - Vie associative : convention ESTF (football club) – avenant**  
Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** la nécessité de reconduire pour une année la convention d'objectifs et de mise à disposition de locaux avec l'association ESTF,

Au regard du projet de convention proposé en annexe,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal :**

**AUTORISENT** la prolongation de la convention pour une année.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE

